

Mieux vaut donner que jeter

Samedi, la zone de gratuité prônera moins de poubelles, mais plus de réemploi.



La zone de gratuité se tient, samedi 23 novembre, au Complexe de Saint-Jean-de-Liversay. (PHOTO archives « sud ouest »)

KHARINNE CHAROV

k.charov@sudouest.fr

Oui à l'assiette, non à la poubelle

2014 sera l'année européenne de la lutte contre le gaspillage alimentaire. Dans le monde, un tiers des aliments destinés à être mangés par l'homme sont jetés, soit 1,3 milliard de tonnes chaque année. En Europe, c'est la moitié. Quant aux Français, ils jettent 20 kg de denrées, dont 7 kg sont emballées. Pour sensibiliser les enfants à cette question à la fois éthique, économique et environnementale, le Smictom Vals Aunis lance une animation cette semaine, dans le service restauration de Surgères qui sert 400 repas par jour dans deux écoles maternelles et deux écoles élémentaires. En décembre, les agents des cantines seront formés. En janvier, une animation sera proposée en classe

Dans le cochon, tout est bon. Et bien figurez-vous que dans la poubelle, ça n'est pas mal non plus ! Tant et si bien que si l'on trie bien cette mine et que l'on donne au lieu de jeter, les ordures résiduelles s'offrent un joli régime de jockey. C'est ce que s'attache à faire comprendre le Smictom Vals Aunis tout au long de l'année, et samedi prochain en particulier, en organisant sa troisième zone de gratuité à Saint-Jean-de-Liversay en partenariat avec les boutiques solidaires de son secteur (1).

Bien sûr, ce syndicat de collecte et de traitement des déchets du nord est de la Charente-Maritime (205 000 habitants et 214 communes) a bien d'autres leviers pour réduire les déchets. Et il réussit plutôt bien. Puisque le poids des ordures ménagères a baissé de 34 kilos par habitant entre 2008 et 2012, le compostage a convaincu 35 % des foyers et les emballages collectés ont augmenté de 30 %.

Un mot d'ordre : réemploi

La liste de ces solutions logiques, mais souvent audacieuses dans notre société de consommation, passe par la promotion du réemploi des objets. Votre essoreuse à salade n'est plus design ? Vous n'écoutez plus vos vinyls de Mike Brant ? La nappe offerte à Noël par votre belle-mère ne vous plaît pas et en plus, vous avez divorcé entre-temps ? La zone de gratuité vous tend les bras.

Ce n'est pas un vide-grenier car on n'achète, ni ne vend. Un troc ?
Tout faux encore car il n'y a pas d'échange. C'est simplement un espace où l'on donne ce qui ne sert plus et où l'on prend ce qui nous chante. Et on peut même donner sans prendre et inversement.

Vraiment une nouvelle façon de consommer qui permet de s'équiper à moindre coût ; d'économiser les matières premières et l'énergie nécessaires à la fabrication et au transport de nouveaux produits ; de réduire la quantité de déchets et de développer l'emploi. Rien que ça.

Donner et prendre, ça plaît

La chose a de quoi surprendre en ces temps de marchandisation à tout va et pourtant, ça marche. L'an passé, la zone de gratuité a attiré 3 200 visiteurs et 100 bénévoles. Cette fois, le Smictom poussera encore plus loin l'évaluation pour connaître la satisfaction du public, mais aussi pour évaluer le volume de ce qui trouvera une nouvelle vie. 100 contenus de voitures de propriétaires qui donnent seront pesés en début et en fin de journée.

Inutile de dire que ce qui restera n'ira pas tout droit à la déchetterie. À l'exception peut-être de la vaisselle ou de cassettes vidéo. Non, la chaîne du réemploi est longue. Les vêtements seront remis au Relais 17, entreprise socio-économique membre d'Emmaüs, pour le recyclage du tissu. Les écrans et autres matériels informatiques seront confiés à Éco-système. De même que les meubles en bois iront chez Éco-mobilier.

Et le Smictom n'est pas peu fier de ce dernier partenariat qui sera officialisé ce vendredi. En effet, Vals Aunis est la première collectivité de Poitou-Charentes à signer une convention avec cet éco-organisme agréé par l'État qui collecte une taxe sur le prix d'achat des meubles pour en reverser une part à tous ceux qui contribuent à la collecte et au recyclage.

Outre son utilité, la zone de gratuité permet de rappeler l'existence des boutiques solidaires qui reçoivent les dons et vendent d'occasion à l'année.

(1) - La Chinetterie à Saint-Sauveur-d'Aunis ; OK'Frip à Luche ; les Secours catholiques de Surgères, Marans et Saint-Jean-de-Liversay ; Bouti'Cac à Surgères ; Dénich'Fringues à Aigrefeuille-d'Aunis.

Pratique : Zone de gratuité, samedi 23 novembre de 10 heures à 18 heures à la salle Le Complexe à Saint-Jean-de-Liversay. Tél.05 46 07 16 66. Internet : www.zonedegratuite.com et sur Facebook « zone de gratuité ».